

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	13

7. Finances locales
7.10 divers

L'an deux mille vingt-trois le six février à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du deux février se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. VOSNIER, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON
EXCUSE : M. BONVOISIN

N° 3-2023 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), auprès du Département de l'Eure et auprès de tout autres organismes pour le projet de création d'un jardin pédagogique

La conception et la réalisation du parcours pédagogique sur la station d'épuration permettra d'organiser des visites pour les écoles afin d'expliquer le fonctionnement de cet équipement.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le code général des collectivités ;

VU la délibération n°100-2022 du conseil communautaire du 29 septembre 2022 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

CONSIDERANT la volonté de renforcer les services à la jeunesse ;

CONSIDERANT que le jardin pédagogique permettra d'organiser des visites d'écoles dans de bonnes conditions et permettront de transmettre un savoir faire ;

CONSIDERANT que le plan de financement ci-dessous permettra à la CCPAVR d'engager la réalisation de ce projet :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Engazonnement / aménagements paysagers	17 870,00 €	Etat (DETR)	40,00%	75 818,00 €
Volet pédagogique (suivant 02/2023)	9 205,00 €			
Tranche optionnelle n°2 (promontaire)	76 140,00 €	CC Pont-Audemer / Val de Risle	60,00%	112 727,00 €
Aménagements paysagers complémentaires	66 330,00 €			
Association avec un paysagiste	20 000,00 €			
Total	189 545,00 €	Total		189 545,00 €

Il est proposé au Bureau Exécutif,

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **DE SOLLICITER** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

*Le Bureau Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **SOLLICITE** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pont-Audemer, le 6 février 2023

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COURE



Acte publié le 10.02.23

Accusé de réception en préfecture 027-200065787-20230206-3-DE Date de télétransmission : 10/02/2023 Date de réception préfecture : 10/02/2023
--